

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 57 (1981)
Heft: 3

Artikel: Les 10 commandements...
Autor: Tanzer, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Literatur

Meyer, Caspar: Bibliothekseinkauf und -katalogisierung mittels Schreibautomaten. Sysdata (1980), Heft 4, S. 75—77.

Gülich, Rosmarie: Automatisierung in Bibliothek und Dokumentation eines Betriebes der Maschinenindustrie. Nachrichten VSB/SVD 56 (1980) S. 27—32.

Les 10 commandements...

Par *Thomas Tanzer*,

Bibliothèque Centrale de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Si de nos jours le Bon Dieu devait remettre les 10 commandements à Moïse, il est vraisemblable qu'ils ne seraient plus inscrits sur des tablettes de pierre . . . c'est à partir d'une cassette que notre Moïse moderne pourrait les écouter et ré-écouter à sa guise à la maison sur son magnétophone. De préférence, les paroles seraient accompagnées d'un fond musical pop . . .

Revenons à la réalité. L'informatique et surtout la téléinformatique a créé un grand nombre de nouveaux débouchés. Parmi ceux-ci Radio-Suisse SA fournit un service important au sujet de la consultation des banques de données par des tiers. Ces banques de données sont souvent très loin du lieu d'interrogation. Radio-Suisse SA par son système DATAC rend les communications possibles. L'interlocuteur au terminal est dans une relation de service envers son client et il devra de ce fait respecter certaines règles du jeu: une déontologie du chercheur on line.

L'existence d'une telle déontologie est indiscutable. Qu'elle soit écrite et formulée est moins évident. Le «code of conduct» des Anglais n'est écrit nulle part. Il va de soi. Toutefois, si les interlocuteurs sont aussi loin l'un de l'autre et ne se voient même pas, il est bien de mettre par écrit certaines règles.

C'est ainsi que m'a été adressé au printemps 1979 le très intéressant projet de Red INCA en Espagne dont je me suis inspiré et que je vous livre sous une forme abrégée.

La déontologie du chercheur on line:

- 1) Faire connaître les techniques ainsi que leurs possibilités et limitations.
- 2) N'accepter que les mandats capables d'être remplis par les techniques actuelles à disposition, avertir des difficultés éventuelles.
- 3) Echanger franchement et ouvertement les expériences professionnelles acquises avec d'autres professionnels de la recherche automatisée.
- 4) Ne pas exploiter des connaissances acquises lors du Service à des fins personnelles.

- 5) Respecter la confidentialité des informations obtenues lors de recherches faites pour un client.
- 6) Ne pas reproduire des résultats obtenus pour un client sans son autorisation, ni sans l'autorisation de l'exploitant du Centre de recherches automatisées.
- 7) N'utiliser des mots de passe qu'aux fins auxquelles ils ont été attribués.
- 8) Ne pas diffuser des informations personnelles ou intimes que seul l'intéressé a le droit de diffuser.
- 9) Ne pas contrevenir aux règles susmentionnées sauf quand ceci sera contraire aux lois du pays.
- 10) Travailler toujours de manière optimum pour atteindre les buts du client, observer les règles du fournisseur et faire respecter la nouvelle profession.

J'aimerais encore ajouter que Red INCA est un réseau fondé par quatre institutions espagnoles liées à l'information scientifique et technique développant une action coopérative puissante de diffusion de la télédocumentat ion entre les hommes de science, les hommes d'affaires et tous les groupes d'intellectuels et de professionnels qui ont besoin de l'information pour améliorer leurs études et recherches.

Au début de 1978, cette coopération s'est matérialisée par la signature d'un accord entre les diverses institutions. C'est pour cela que l'on a créé le Red de Informacion Cientifica Automatizada (Red INCA), qui assume les responsabilités de diffusion. Dès juin 1979, la gérance du Red INCA s'est étendue à 12 nouvelles institutions.

A partir des institutions représentées au sein de Red INCA on peut interroger d'une façon sélective et instantanée par l'intermédiaire du réseau téléphonique les bases de données documentaires ou informatives. Il y a 183 bases de données au Canada, aux Etats-Unis et en Europe, accessibles par Red INCA, avec 50 millions d'informations, sélectionnées selon les sources les plus sérieuses. Grâce à Radio-Suisse SA, le même accès est ouvert aux utilisateurs de notre pays.

Mitteilungen VSB — Communications de l'ABS

AUS DEN VERHANDLUNGEN DES VSB-VORSTANDES

Der VSB-Vorstand befaßte sich an seiner Sitzung vom 8. April 1981 u. a. mit folgenden Themen:

— Rechnung 1980 und Budget 1981 — letzteres mit kleinen Änderungen — werden vom Vorstand gutgeheißen (Abdruck in den «Nachrichten» 1981/4). Ein Nach-